Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 09 OCT. 2026
ID : 059-215900283-20261007-ARR_2026_133-AI

AUBY

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT RETRAIT DE DELEGATION A UNE CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE

N° 2026/133

Le Maire de la Commune d'Auby,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 L. 2122-20
Vu l'arrêté municipal n° 2026/061 en date du 29 avril 2026 portant délégation de fonctions à Madame Isabelle DOGIMONT conseillère municipale;
Considérant qu'il y a lieu de modifier l'organisation municipale et de mettre fin à cette délégation ;

ARRÊTE :

Article 1 : Il est mis fin à compter du 07 octobre 2026 à la délégation de fonctions consentie à Madame Isabelle DOGIMONT conseillère municipale déléguée au logement.

Article 2 : L'arrêté municipal n° 2026/061 du 29 avril 2026 est abrogé.

Article 3 : Le présent retrait de délégation entraîne de plein droit la cessation du versement de l'indemnité de fonction éventuellement associée.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services de la ville d'Auby et Madame la responsable du service de Gestion Comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peur faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et copie en sera adressé à Monsieur le Sous-préfet.

Auby le, 07 octobre 2026

MAIRIE D'AUBY

Bernard CZECH,
Maire

Publié le :

Notifié le :

5.4_20261070_MAIRE_RETRAIT_DELEGATION_I.DOGIMONT